



## AVIS PUBLIC

### SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 ET DU 31 JANVIER 2022

Prenez avis que deux (2) séances extraordinaires du conseil municipal se tiendront :

- Le 29 janvier 2022 à 11h00
- Le 31 janvier 2022 à 19h00

En raison des consignes sanitaires en vigueur, la séance se déroulera en l'absence du public et les membres du conseil seront réunis par un système de vidéoconférence. Afin de connaître les sujets abordés lors de ces séances, il est possible de consulter les ordres du jour à l'adresse suivante : <http://www.valdavid.com/organisation-municipale/seances-du-conseil-municipal/>

#### Diffusion

La séance sera diffusée en direct sur la page Facebook de la municipalité et la captation vidéo sera également rendue disponible sur le site web de la municipalité au courant des jours suivants.

#### Période de questions

Les séances extraordinaires du conseil municipal comportent une période de questions qui porte exclusivement sur les sujets à l'ordre du jour. Toute personne qui souhaite adresser une question au conseil municipal en lien avec ces sujets peut le faire, par écrit, au moins 48 heures avant la séance :

Par courriel : [juridique@valdavid.com](mailto:juridique@valdavid.com)

Par la poste : Mairie – Service juridique, 2579, rue de l'Église, Val-David, J0T 2N0.

#### Période de questions spécifique sur l'adoption du budget 2022 et du PTI

Lors de la séance extraordinaire du 31 janvier 2022 à 19h00 sera tenue une période de questions spécifiques à l'adoption du budget 2022 et du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2022-2024. Ainsi, toute personne qui souhaite adresser une question en lien avec ces sujets peut le faire des deux façons suivantes :

1. Avant la période de questions, par écrit et au plus tard à 13h00 le 31 janvier 2022, aux coordonnées indiquées ci-haut.
2. En direct en joignant la réunion en vidéoconférence en cliquant sur le lien disponible sur le site web de la municipalité : <http://www.valdavid.com/calendrier-citoyen/seances-extraordinaires/>

DONNÉ À VAL-DAVID, le 21 janvier 2022

(Signé Carl Lebel)

---

Carl Lebel  
Greffier-trésorier adjoint